

Ouverture des négociations pour le développement de l'accord commercial bilatéral Suisse - Royaume-Uni

Le premier cycle de négociations pour le développement de l'accord commercial Suisse - Royaume-Uni a eu lieu à Londres du 22 au 26 mai 2023. Quelques thèmes ont également été négociés à Londres la semaine suivante.

Des discussions ont eu lieu dans une trentaine de groupes thématiques : Commerce des marchandises, y compris le commerce des produits agricoles, les règles d'origine, la facilitation des échanges, les mesures de défense commerciale, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires (y compris le bien-être des animaux et les résistances antimicrobiennes), le commerce des services (y compris, entre autres, la mobilité des prestataires de services et les services financiers), les investissements, le commerce électronique, les bonnes pratiques réglementaires, la protection des consommateurs, la protection de la propriété intellectuelle, la concurrence, les marchés publics, le commerce et développement durable, le commerce et égalité des genres, la lutte contre la corruption, les petites et moyennes entreprises, le commerce et le développement, l'innovation, les subventions et entreprises publiques, les dispositions juridiques et institutionnelles.

Ce premier cycle a rempli les objectifs fixés. Les équipes de négociation ont pu faire connaissance et les approches de négociation respectives ont pu être approfondies dans tous les domaines suivant les discussions exploratoires de l'année dernière. Dans la plupart des domaines, les premières discussions ont déjà pu être menées sur la base de propositions de textes présentées.

Dans de nombreux domaines, la Suisse et le Royaume-Uni ont des intérêts similaires. Toutefois, les positions diffèrent parfois significativement, notamment en ce qui concerne la structure et l'étendue des domaines à régler ainsi que les approches juridiques sous-jacentes.

Dans certains domaines, des divergences importantes sur le plan matériel sont également apparues. C'est le cas par exemple du commerce des produits agricoles, des règles d'origine, des subventions et des entreprises publiques ou des mesures de défense commerciale. Les avis divergent également sur la question de savoir quels thèmes transversaux doivent être intégrés dans l'accord et sous quelle forme.

Des travaux de suivi ont été convenus dans tous les domaines. Le deuxième cycle de négociations devrait avoir lieu à l'automne par vidéoconférence.